



Droit d'un accidenté de travail étranger

Par **FATIHA**, le **13/08/2009** à **19:26**

Bonjour, j'ai travaillé 3 ans dans une entreprise régulièrement avec un CDI et une carte de séjour vie privée et familiale, j'ai subi un accident de travail qui m'a causé une fracture et des lésions graves sur ma jambe et mon genou, en 2009 la préfecture ne m'a pas renouvelé mon titre de séjour et moi toujours en accident de travail et en attente d'une intervention chirurgicale, que puis-je devenir vis-à-vis de ma prise en charge de l'accident et de mon opération et mes indemnités. merci de m'aider à me ressortir, bientôt je vous prie de me répondre et merci